



Conditions générales

1. Dispositions générales

Les présentes conditions générales définissent, sans préjudice de l'application de conditions particulières, les obligations respectives de Thony et de son client à l'occasion de toutes les prestations effectuées par Thony dont le siège social est situé sis Rue d'Aiseau 133 à 6250 Pont-de-Loup référencé à la BCE sous le n° d'entreprise 0724.748.267.

Le client reconnaît expressément avoir pris connaissance des présentes conditions générales, les avoir comprises et les avoir acceptées sans réserve.

Les dispositions auxquelles il n'est pas dérogé expressément restent d'application. Seules les dérogations faisant l'objet d'un accord écrit exprès peuvent modifier l'application des présentes conditions générales.

Il est convenu que les dispositions particulières acceptées expressément priment sur les générales, en cas de discordance. Par ailleurs, il est expressément convenu qu'en cas de contrariété entre les conditions générales du client et celles de Thony, seules ces dernières prévautront.

Le client confie à Thony la réalisation des prestations convenues telles que reprises sur le document support de l'offre ou de la commande.

Les présentes conditions générales précisent notamment les conditions de commande, de paiement, de livraison. Elles peuvent être consultées à tout moment en cliquant sur le lien «conditions générales de vente» sur la page d'accueil du site internet de Thony : www.thony.be.

2. Validité des offres

Sauf stipulations contraires et écrites, le délai de validité des offres est de 30 jours à dater de leur émission. Une fois passé ce délai, Thony se réserve le droit de modifier ses prix sans préavis.

Toute prestation confiée par le client à Thony fera l'objet d'un devis estimatif établi gratuitement par Thony. Le client qui souhaite faire appel à ses services devra renvoyer le devis daté et signé, avec mention « bon pour accord » et les conditions générales paraphées à l'adresse email suivante : hello@thony.be. A défaut de réception du devis valablement signé, Thony est en droit de suspendre le commencement de ses prestations. Une fois le délai de validité passé, l'offre sera réputée caduque.

Les prestations de services comprennent exclusivement les prestations telles que décrites dans le document support de l'offre ou le contrat éventuel et, le cas échéant, les modifications et addenda expressément convenus entre les parties à une date ultérieure. Le client est d'ores et déjà informé que toute modification doit être acceptée expressément et par écrit par Thony et que celle-ci est susceptible d'entraîner un surcoût. Dans ce cas, le client en sera informé.

En cas de devis combinés, il n'existe pas d'obligation de fournir une partie du travail contre le paiement de la partie correspondante du prix total. Lorsqu'une offre ou un devis est établi par Thony, les conditions particulières de ces documents viennent modifier ou compléter les présentes conditions générales.

Chaque personne ou société qui passe une commande et demande de la facturer à un tiers, devient solidairement responsable de son paiement.

Le client est par ailleurs informé que la réalisation des prestations convenues peut-être soumise au paiement préalable d'un acompte, tel que mentionné sur le devis. L'acompte est en principe fixé au minimum à 30% du montant total des prestations. Dans ce cas, à défaut de paiement de celui-ci, la réservation ne peut être valablement effectuée et Thony se réserve le droit de suspendre l'exécution de ses prestations jusqu'au paiement intégral de l'acompte convenu. Une fois le délai de validité de l'offre passé et à défaut de paiement de l'acompte, celle-ci sera réputée caduque.

3. Droit de rétractation et annulation

Le client agissant à des fins privées dispose d'un délai de 14 jours calendrier pour se rétracter de sa commande si celle-ci a été réalisée hors établissement ou à distance, sans avoir à motiver sa décision. Celui-ci prend cours

à dater de la confirmation de la commande (prestation de services). Dans ce cas, le client doit en avertir l'entreprise de manière non ambiguë soit par mail à l'adresse suivante : hello@thony.be, soit par courrier écrit adressé au siège social Rue d'Aiseau 133 à 6250 Pont-de-Loup. Dans le cas où le client fait usage de son droit de rétractation, les frais de renvoi éventuels restent à sa charge.

En application de l'article VI.53 du Code de droit économique, le client agissant à des fins privées ne bénéficie par contre pas du droit de rétractation pour les prestations de service ayant déjà débutés avec son accord.

Si, à la demande du Client, la commande est annulée, la facturation se fera au stade actuel de l'exécution de la commande (prestation, salaires, matières premières, sous-traitance, etc.). Le montant facturé comprendra les frais encourus par Thony augmentés d'une indemnité forfaitaire fixée à 15% du montant total convenu pour les prestations à titre de manque à gagner (article 1794 du Code civil).

En cas d'interruption d'un travail donné, due au retard du Client à donner suite aux pièces qui lui sont présentées, le travail, dans l'état d'exécution où il se trouve, lui sera facturé tel que prévu ci-dessus après un délai d'un mois. Si, à la demande du Client, l'exécution du travail est temporairement suspendue, ou si le Client tarde à donner suite aux pièces présentées, une facturation provisoire peut être établie au stade actuel de l'exécution de la commande (prestation, salaires, matières premières, sous-traitance, etc.).

Passé un délai de 3 mois sans retours, la prestation est considérée comme clôturée, une facture est alors établie au stade de l'exécution de la commande (prestation, salaires, matières premières, sous-traitance, etc.).

En cas d'annulation pour lequel la présence de Thony a été réclamée pour deux heures minimum. (A titre d'exemples mais sans que cette liste ne soit exhaustive : photo portrait, photo mode, etc.), le client sera redevable à Thony d'une indemnité forfaitaire équivalente à :

- 20% du montant total en cas d'annulation survenant à plus de 5 jours ouvrables avant l'évènement.
- 30% du montant total en cas d'annulation survenant dans les 5 jours ouvrables avant l'évènement.
- 40% du montant total en cas d'annulation survenant moins de 48 heures avant l'évènement.

4. Délais

En cas de force majeure (sans que cette liste ne soit limitative : grèves, lock-out, intempéries, tempêtes, incendies, inondations, guerres, bugs ou virus informatiques, incidents d'ordre technique, retards du fournisseur, maladie, conditions climatiques ne permettant pas la bonne réalisation des prestations convenues, etc.) ou de circonstances imprévues, les délais d'exécution sont suspendus jusqu'à ce que le cas de force majeure ou la circonstance imprévue prenne fin. Par circonstance imprévue, il convient d'entendre toute circonstance raisonnablement imprévisible lors du dépôt de l'offre et qui rendrait l'exécution du contrat plus difficile ou plus onéreuse sur un plan financier ou autre, au-delà des prévisions normales. Si celle-ci ne cesse pas, elle fonde les parties à demander la révision ou la résiliation du contrat. Si ces circonstances sont de nature à n'entraîner qu'une interruption des prestations, le délai d'exécution est suspendu de plein droit pour toute la durée de l'interruption. Ces retards fortuits n'autorisent en aucun cas le Client à réclamer une quelconque indemnité à charge de Thony.

Dans tous les cas, les délais d'exécution seront suspendus de plein droit et sans notification préalable nécessaire :

- Si les conditions de paiement ne sont pas respectées;
- Si des changements conséquents sont décidés par le client en cours de prestations ;
- Si le client ne communique pas les informations nécessaires à la bonne exécution des prestations endéans le délai spécifié.

Le client est informé qu'en cas d'inexécution, d'exécution partielle ou incomplète de ses obligations (par exemple, non-paiement des prestations ou des acomptes convenus), le prestataire est en droit de suspendre ou de différer l'exécution de ses prestations jusqu'à ce que le client ait régularisé

sa situation. S'il est dans ce cas, le prestataire en informera par écrit le client afin qu'il puisse satisfaire à ses obligations endéans le délai spécifié.

Si, à la demande du Client l'exécution de la commande occasionne des frais supplémentaires du fait d'un délai plus court que le délai convenu ou normal, ils seront portés en compte.

5. Responsabilités

Sauf stipulation contraire expresse, le Prestataire n'est tenu qu'à une obligation de moyen : le Prestataire n'assume dès lors aucune responsabilité pour les retards, malfaçons ou autres défaillances résultant d'une cause étrangère ou d'événements, même prévisibles, échappant à son propre contrôle (exemples, sans que cette liste ne soit limitative : pannes électriques, défaillance du réseau de télécommunications, maladie, incident de service, ou encore défaillances d'un des sous-traitants ou d'un autre Prestataire, etc.). Sauf en cas de dol ou de faute lourde dans son chef, le Prestataire ne peut en aucun cas être tenu responsable des dommages directs subis par le Client, tels que le manque à gagner, la diminution du chiffre d'affaires ou toute autre augmentation des frais généraux, ou encore la perte ou la dégradation d'originaux ou de données. Le Client s'engage à ce titre notamment à conserver l'intégralité des originaux de toutes les ressources mises à disposition du Prestataire. De plus, le Prestataire n'est en aucun cas responsable des défauts causés directement ou indirectement par la faute ou négligence du Client lui-même ou d'une personne agissant pour son compte et/ou en son nom ni d'un tiers.

La relecture des textes des annonces réalisées par le Prestataire conformément au bon de commande incombe au Client qui en assume donc la pleine responsabilité. Aucun dédommagement ne pourra donc être réclamé au Prestataire à ce titre.

Le Prestataire n'est en aucun cas responsable des problèmes ou litiges survenant postérieurement à la livraison du matériel commandé.

6. Prix

Les prix fixés sont libellés en euros, toutes taxes comprises.

Les prix ne sont en principe pas révisibles, mais les modifications du taux de la T.V.A. intervenant avant la date de finalisation des prestations pourront toutefois être répercutées sur ceux-ci.

7. Prestations de services et accomplissement de la commande

Le Prestataire se réserve le droit de refuser toutes prestations et tous travaux manifestement contraires aux bonnes mœurs, à caractère racistes et/ou illégal.

Les prestations de services commandées au Prestataire par le Client le sont sous son unique responsabilité. Si le Client devait renoncer à son projet pour quelque motif que ce soit, non imputable à une faute du Prestataire, il ne pourra se délier du contrat que moyennant le paiement de l'indemnité de dédit prévue à l'article 4 ci-dessus. Sauf convention contraire, Les prestations de services se matérialisent sous la forme de fichiers électroniques. Si le contrat prévoit la remise de supports matériels, qu'ils soient graphiques ou numériques (slides, impressions graphiques, DVD, maquettes, etc.), les frais supplémentaires relatifs seront portés en compte au Client.

8. Garantie

Le Client garantit au Prestataire que les éléments qu'il lui remet pour l'exécution de ses commandes peuvent être librement utilisés, sans restriction aucune, pour les besoins de celles-ci, et il l'exonère de toute responsabilité à cet égard. Il garantira notamment au Prestataire contre tout recours d'un tiers revendiquant des droits sur lesdits éléments. Le Client tiendra également indemne le Prestataire de tout préjudice.

9. Contenu préjudiciable – Droits des tiers

Toutes les informations contenues dans les conceptions réalisées par le Prestataire relèvent de la seule responsabilité du Client. Le Prestataire ne peut nullement être tenu responsable des fautes d'orthographe, des erreurs linguistiques et grammaticales non indiquées. Toute modification de la commande originale de quelque manière que ce soit (dans le texte, dans la manipulation ou l'emplacement des illustrations, dans les formats, dans le travail d'impression ou de reliure, etc.) faite par écrit ou de toute autre manière, par ou au nom du donneur d'ordre, sera facturée en sus et rallongera le délai d'exécution. Les modifications transmises oralement, notamment par téléphone, seront exécutées aux risques et périls du donneur d'ordre. En tout état de cause, le Client garantira le Prestataire contre tout recours qui serait exercé par un tiers en raison de la diffusion ou de la publication de contenus illicites ou préjudiciables.

10. Paiement

Le client, sauf stipulation écrite en sens contraire, accepte que Thony privilégie la facturation par voie électronique. Les factures sont payables au plus tard à date d'échéance mentionnée sur celles-ci.

Passé ce délai, toute facture impayée produira, de plein droit et sans mise en demeure, un intérêt conventionnel de 12 % par an, chaque mois entamé étant intégralement dû, avec un taux minimum conforme à celui prévu par l'article 5 de la loi du 2 août 2002 relative au retard de paiement dans les transactions commerciales.

Toute facture impayée à l'échéance sera, en outre, majorée, de plein droit et sans mise en demeure, d'une indemnité forfaitaire et irréductible de 10% du montant resté impayé avec un minimum de 40,-€ par facture.

Toute contestation relative à une facture devra parvenir par écrit, dans les huit jours francs de son envoi. Une fois passé ce délai, la facture sera présumée acceptée par le client.

Les créations et/ou délivrables seront remises au client dès réception du paiement du solde y compris les frais supplémentaires.

11. Réclamations

Toute réclamation relative aux créations ou au matériel livré doit être signalée par écrit au Prestataire et dûment motivée par le Client. Aucune réclamation n'est recevable si elle n'a pas été adressée au Prestataire dans les 5 jours de la livraison au Client du matériel commandé. En tout état de cause, les omissions, erreurs ou vices de conception éventuels qui auraient échappé à la vigilance du Client lors de la présentation des différentes épreuves et/ou au moment de l'approbation définitive du projet ne peuvent être imputés au Prestataire qui procédera le cas échéant aux rectifications nécessaires aux frais du Client, celui-ci ne pouvant en aucune façon tirer argument de la découverte de ces erreurs pour postposer le paiement des factures arrivées à échéance.

12. Obligations des parties

Les parties veilleront chacune à leur intérêts réciproques et agiront loyalement et de bonne foi.

Thony contracte une obligation de moyen.

Thony dispose de la plus grande liberté artistique quant aux prises de vue et à leur qualité.

Dans le cadre de photographies, celles-ci sont traitées et développées par le biais de méthodes numériques, sur les logiciels professionnels adéquats, afin de leur donner un fini de qualité. Les retouches approfondies ne sont pas comprise dans nos offres de base et sont payantes (ex : suppression des rides, suppression de tâches épidermiques, amincissement de la silhouette, etc.). A défaut d'accord écrit en sens contraire par les parties, le format dans lequel seront livrées les photographies est le JPG d'une résolution de 72dpi.

Le client est seul responsable de l'organisation et de la tenue des événements pour lesquels il réclame la présence du photographe. Il est donc seul tenu des délivrances des autorisations nécessaires et du respect des obligations légales et contractuelles découlant de l'organisation événementielle en question.

13. Propriété intellectuelle et protection des données personnelles

Thony conserve tous les droits de propriété intellectuelle, en leurs avantages et profits, relatifs à toutes les prestations intellectuelles effectuées même si celles-ci entrent dans le cadre de l'exécution du contrat commandé par le client.

L'ensemble des supports reprenant les éléments et caractéristiques relatifs aux créations de Thony reste de sa propriété intellectuelle exclusive et est protégé par les droits d'auteur et de dessin. Ils ne peuvent être modifiés. Toute reproduction, même partielle, distribution ou exploitation de ces éléments est soumise à l'accord préalable et écrit de Thony. A défaut, celle-ci est strictement interdite et fera l'objet de poursuites devant les juridictions pénales, civiles et/ou commerciales compétentes. Est également visé le matériel de conceptions préparatoires telles les projets, esquisses, croquis, etc.

Sauf accord écrit en sens contraire, le client de Thony bénéficie à ce titre que d'un droit d'usage privé et en accord avec l'usage convenu contractuellement. S'il souhaite communiquer les créations (photographie, affiches, mise en page, etc...) au public (via Facebook, blog, presse, etc...), il est tenu d'indiquer de manière lisible et visible l'identité de Thony et d'y adjoindre le lien vers le site web www.thony.be.

Le Client ne peut s'opposer à la mention du nom du Prestataire, même si le travail mentionne déjà le nom d'un éditeur ou d'un intermédiaire, d'un agent publicitaire ou autres.

Les projets, croquis, et autres travaux préparatoires ne peuvent être exploités sans l'accord écrit et préalable du Prestataire qui en conserve la propriété et peut en exiger la restitution à tout moment.

Sauf stipulation contraire, le Client autorise le Prestataire à diffuser sur son site Internet ou sur d'autres supports promotionnels (showreel, blogs, forums dédiés au design) tout ou partie des créations livrées à ce dernier, et à reproduire sa marque ou les autres signes distinctifs apparaissant dans les créations, et ce, aux seules fins de référencement (portfolio).

Ce qui précède s'applique également en cas de résiliation anticipée du contrat, quelle que soit la raison de la résiliation.

Le client est informé que les données personnelles collectées et traitées en rapport avec le contrat (document support de l'offre ou convention) sont strictement confidentielles. Ces données sont recueillies et collectées à des fins comptables et de bonne gestion du contrat ainsi que de son dossier dans le cadre de la fourniture de biens et/ou de services. Le client est informé que s'il ne nous fournit pas les données exactes, cela peut dans certains cas entraver le bon déroulement du processus d'exécution du contrat. Si les données nous ont été fournies de manière incorrecte ou inexacte, nous ne pouvons en aucun cas en être tenus responsables.

Les données collectées sont : [à préciser lors du devis].

Ces données seront conservées pendant une durée de 1 an. Une fois arrivées au terme du délai, les données comptables et/ou légales sont archivées et les autres données sont effacées.

Conformément au règlement 2016/679 du parlement européen et du conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données ainsi que conformément à la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, le client dispose d'un droit d'accès aux données, d'un droit de rectification ou d'effacement de celles-ci. Le client dispose également du droit de demander une limitation quant au traitement de ses données personnelles, de s'opposer au traitement de ses données ainsi que du droit à la portabilité de ses données.

Il peut également s'opposer à tout moment à ce que ces données soient utilisées à des fins étrangères à celles de la bonne gestion de son dossier, le cas échéant.

Pour toutes questions relatives à vos droits concernant vos données personnelles, n'hésitez pas à contacter le responsable du traitement de vos données.

Thony s'engage à mettre en œuvre toutes les mesures techniques et organisationnelles appropriées et raisonnables permettant d'assurer la protection des données du client. Il s'engage à cet égard à une obligation de moyen.

Le client, s'il estime avoir été lésé dans le cadre de la protection de ses données à caractère personnel, peut contacter l'autorité de contrôle : Autorité de protection des données Rue de la Presse, 35, 1000 Bruxelles (T. 32 (0)2 274 48 00 – F. +32 (0)2 274 48 35 – M. [contact\(at\)apd-gba.be](mailto:contact(at)apd-gba.be) - <https://www.autoriteprotection-donnees.be/contact>)

14. Assurances

Le client est responsable de sa propre personne et des personnes mineures qui l'accompagne lors d'évènement. A cette fin, le client est tenu de prendre toutes les dispositions nécessaires en matière d'assurances pour couvrir les éventuels dommages, directs ou indirects, découlant de son propre fait ou de celui des personnes l'accompagnant.

Thony est lui-même assuré pour son activité professionnelle. Il ne sera néanmoins tenu que des dommages résultant de sa faute lourde ou de son dol ainsi que de celle de ses préposés.

En cas de détérioration ou de casse du matériel du fait du client ou des tiers l'accompagnant, le client est tenu de rembourser les frais de réparation ou, dans le cas où celle-ci n'est plus possible ou trop coûteuse, de remplacement de celui-ci au prix du neuf.

15. Modifications

Tout changement des conventions spécifiques devra faire l'objet d'un avenant écrit et signé par toutes les parties.

Les présentes conditions sont par contre modifiables à tout moment. Les conditions applicables restent néanmoins celles communiquées à la confirmation de la commande.

16. Clause salvatrice

L'invalidité, la non-applicabilité ou l'illégalité d'une des clauses prévues dans l'un des contrats convenus entre parties (conditions spécifiques et générales ou autres conventions), n'entraîne aucunement l'invalidité ou la nullité des autres dispositions au contrat. L'ensemble des clauses reste intégralement valable.

17. Insolvabilité

Le défaut de paiement à l'échéance, le protêt, tout avis de saisie, toute demande de procédure en réorganisation judiciaire, de sursis de paiement, même non officielle, l'ouverture d'une procédure de faillite ou tout autre fait laissant indiquer l'insolvabilité du Client, entraînent la déchéance du terme accordé pour le paiement, rendent immédiatement exigibles toutes les factures non encore échues, pour quelque travail que ce soit, et confèrent au Prestataire le droit de résilier le(s) commande(s) et contrat(s) en cours sans préavis ni indemnité.

18. Litiges

Sauf poursuites en paiement, les parties s'engagent à tenter de résoudre par voie de médiation ou de conciliation tout litige relatif à la validité, à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention.

Celle-ci débutera au plus tard le 15ème jour franc qui suit la demande de médiation ou de conciliation notifiée par l'une des parties à l'autre partie. Sauf accord exprès des parties en sens contraire, la durée de la médiation ou de la conciliation ne peut excéder 30 jours francs. Une fois passé ce délai, les parties seront à nouveau libres d'introduire leur litige devant les cours et tribunaux.

Sauf disposition impérative ou d'ordre public en sens contraire venant supplanter la présente clause, en cas de contestation entre parties ou de poursuites en paiement, sont seuls compétents les tribunaux l'arrondissement judiciaire de Charleroi.

Le droit applicable est le droit belge, en langue française.

Les parties acceptent, dans le cadre de leurs relations, les moyens de preuve électroniques (à titre exemplatif: l'email, les backups informatiques, ...).